

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Moussa BENKACI représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jean-Louis CANAL représenté par Jacky GERARD - Eric CASADO représenté par Nicole JOULIA - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Philippe CHARRIN représenté par Roland GIBERTI - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Michel BOULAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Hervé FABRE-AUBRESPY représenté par Régis MARTIN - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Claude FILIPPI représenté par Christian BURLE - Loïc GACHON représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Noro ISSAN-HAMADY représentée par Arlette FRUCTUS - Gaëlle LENFANT représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Mireille BALLETTI - Jean-Pierre MAGGI représenté par André BERTERO - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Patrick PIN - Marie-Claude MICHEL représentée par Pascale MORBELLI - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Patrick PAPPALARDO représenté par Catherine PILA - Roger PELLENC représenté par Arnaud MERCIER - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Jean-Jacques POLITANO représenté par Jacques BOUDON - Gérard POLIZZI représenté par Garo HOVSEPIAN - Bernard RAMOND représenté par Philippe DE SAINTDO - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Francis TAULAN représenté par Jules SUSINI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe VERAN représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Odile BONTHOUX - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Bruno GILLES - Maryse JOISSAINS MASINI - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Irène MALAUZAT représentée à 14h05 par Olivier FREGEAC - Virginie MONET-CORTI représentée à 15h16 par Georges GOMEZ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER à 14h12 - Richard MALLIÉ à 14h15 - Alexandre GALLESE à 14h21 - Jacques BESNAÏNOU à 14h33 - Sylvaine DI CARO à 15h03 - Gérard BRAMOULLÉ à 15h03 - Carine ROGER à 15h03 - Claude VALLETTE à 15h03 - Didier ZANINI à 15h03 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 15h03 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 15h15 - Henri PONS à 15h16 - Georges ROSSO à 15h16 - Florence MASSE à 15h16 - Christine CAPDEVILLE à 15h30 - Patrick PIN à 15h30 - Gaby CHARROUX à 15h30 - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI à 15h30 - Sandra DALBIN à 15h30 - Marc POGGIALE à 15h36 - Pascale MORBELLI à 15h36 - Christian PELLICANI à 15h36 - Lionel ROYER-PERREAUT à 15h36 - Marcel MAUNIER à 15h38.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 001-5522/19/CM

■ Approbation du bilan de la concertation préalable concernant la requalification des espaces du Centre-Ville à Marseille
MET 19/10157/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°VOI 004-3373/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le programme de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

La réalisation des études de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement INGEROP Conseil et Ingénierie/Michel DESVIGNE Paysagiste TANGRAM Architectes.

Sur la base des premières études techniques, une concertation préalable dont le lancement a été approuvé par la délibération n°PROX 024-300/18/CT du 26 Juin 2018 du Conseil de Territoire Marseille Provence a été organisée, du 18 décembre 2018 au 05 février 2019.

Les modalités de cette concertation ont fait l'objet d'un avis de presse dans les annonces légales des journaux « La Marseillaise » (en date du 10 décembre 2018) et « La Provence » (en date du 11 décembre 2018).

Trois expositions permanentes, d'une durée de 7 semaines et utilisant comme supports neuf panneaux de concertation se sont tenues :

Au siège institutionnel du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

En Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements de Marseille ;

En Mairie des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements de Marseille.

Les neuf panneaux exposés présentaient l'opération :

- 1 - Le périmètre AVAP de Marseille ; la gamme de matériaux ; la palette végétale ;
- 2 - La mobilité à l'échelle du centre-ville ;
- 3 - Palette de matériaux ; ambiances paysagères, ambiance et mobilier d'éclairage ;
- 4 - Le secteur Opéra et rue Beauvau ;
- 5 - Le secteur du Cours Jean-Ballard et place du Général de Gaulle ;
- 6 - Le secteur Canebière-partie-basse ;
- 7- Le secteur Bourse : rue des Fabres, rue Bir Hakeim, place Gabriel Péri et rue Henri Barbusse ;
- 8 - Le secteur rue Caisserie ;
- 9 - Le secteur Mazagran.

Outre les neuf panneaux exposés, une plaquette éditée en 3 000 exemplaires présentant l'opération était disponible sur les lieux d'exposition, ainsi qu'un registre mis à la disposition du public afin de recueillir les avis.

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable a été organisée afin de présenter le projet à la population le mardi 18 décembre 2018 à 18h00 au siège institutionnel du Conseil de Territoire Marseille Provence, au Palais du Pharo.

Les observations formulées sur les registres sont très variées et peuvent être regroupées suivant les thèmes suivants :

L'intérêt du projet ;

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

Circulation stationnement ;
Transports en commun ;
Modes doux ;
Parti paysager du projet ;
Aménagement de l'espace public ;
Les différents usages ;
Coûts et phasage des travaux ;
Observations diverses.

De nombreuses remarques ont été portées sur les registres, dont plusieurs contributions écrites d'associations de riverains, de commerçants et des chambres consulaires. Il est à noter que plusieurs avis expriment formellement une satisfaction par rapport au projet. Les remarques exprimées au cours de cette consultation du public ont été étudiées et analysées et constituent le bilan de la concertation préalable qui est joint au présent rapport.

Les principales conclusions que l'on peut tirer de cette concertation sont les suivantes :

- Le projet de requalification des espaces publics du centre-ville recueille globalement des avis très favorables, qui expriment le souhait de disposer d'un centre-ville apaisé, grâce à la piétonnisation de plusieurs secteurs,
- Satisfecit pour les plantations envisagées dans le cadre du projet,
- Vigilance et attention particulière sur la gestion et l'entretien des espaces,
- Préoccupation vis-à-vis de la suppression des places de stationnement en surface et des mesures de compensation possibles (au niveau tarifaire et nombre de places résidents),
- Modalités de fonctionnement des aires piétonnes (contrôle d'accès, livraisons, dépose minute).

Elles ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet, ni ses caractéristiques.

Le maître d'ouvrage va donc poursuivre sur ces bases, l'opération de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°VOI 004-3373/17/CM du 14 décembre 2017 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°PROX 024-300/18/CT du 26 juin 2018 du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 26 février 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le bilan de la concertation préalable pour la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille ;
- Qu'il s'avère nécessaire de poursuivre l'opération de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille intégrant notamment le secteur Mazagran.

Délibère

Article unique :

Est approuvé le bilan de la concertation préalable portant sur la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC